



**BULLETIN D'INSCRIPTION  
BROCANTE DU 30/06/2024**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
(Etablie en vertu de l'article R321- 9 du code pénal)

Je soussigné (e) :

**NOM**.....

**PRENOM**.....

Adresse : .....

.....

Adresse email.....

Téléphone.....

N° de carte d'identité (avec copie de celle-ci) : .....

N° de SIRET (Pour les professionnels avec copie du Kbis) : .....

Certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide-greniers au cours de l'année civile.

Fait à .....le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Emplacement avec voiture (5 mètres minimum) : Nbre de mètres .....X2,00€=.....€

Emplacement sans voiture (2 mètres minimum) : Nbre de mètres ..... X2,00€= .....€

**REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DES ECURIES D'AMBILLOU  
BULLETIN À RETOURNER AVEC LE CHÈQUE DE RESERVATION  
à Mme TARDIF 4 rue de Sauvignon 37330 SOUVIGNE  
contact : [tardifceline@orange.fr](mailto:tardifceline@orange.fr) ou Tél. :07 89 40 73 17**

**Conditions générales :**

- Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement en cas d'absence ou d'annulation, (sauf annulation par l'organisateur pour cas de force majeure).
- Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage.
- Les écuries d'Ambillou décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, etc....)
- L'exposant s'engage à respecter la législation en vigueur.
- L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir (aucun sac poubelle ou débris).
- La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- L'organisateur n'est en aucun cas responsable des marchandises d'origine douteuse. La vente d'armes, animaux et contre façon est interdite et punie par la loi.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)